Les propositions de la Coordination Rurale de Saône-et-Loire

1. FAIRE DES ÉCONOMIES SUR LES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE POUR OFFRIR DES SERVICES ABORDABLES, VOIRE GRATUITS, À TOUS LES AGRILCULTEURS, QUELLE QUE SOIT LEUR APPARTENANCE SYNDICALE :

Faire des économies :

- Évaluer le fonctionnement de la ferme de Jalogny afin de déterminer si elle doit être conservée ou pas, et si oui avec quelles missions, pour un budget réduit
- Trouver un accord avec les lycées agricoles afin qu'ils ne concurrencent plus les agriculteurs du département par des ventes directes à bas prix, mais collaborent avec eux afin de générer des économies de fonctionnement
- Réaliser un audit financier et organisationnel de la Chambre afin de revoir son fonctionnement, et en particulier :
  - faire la lumière sur la gestion croisée de bâtiments entre la Chambre et la FDSEA
  - veiller à ce que la Chambre ne finance aucune action qui ne soit pas au profit des agriculteurs du département
  - assurer la transparence sur les montants des indemnités des élus
  - veiller à ce que la Chambre ne finance plus, directement ou indirectement, aucun syndicat
  - repenser et optimiser la gestion de la flotte de véhicules
  - recentrer la communication adressée aux agriculteurs en créant un bulletin d'informations pour tous
  - réduire la communication grand public à quelques actions ciblées
  - refondre les services délocalisés avec un référent par secteur géographique
- Recueillir les attentes des agriculteurs vis-à-vis de la Chambre, de ce qu'il faut conserver et de ce qu'il faut changer

Proposer aux agriculteurs des services moins chers, voire gratuits :

- Priorité au conseil individuel pour prendre en compte les spécificités
- Assistance en cas de contrôle
- Assistance en cas d'épizootie
- Conseil juridique
- Conseils techniques par production
- Conseils pour l'usage des phytosanitaires et pour les réductions de doses
- Création d'un bulletin d'informations pour tous afin de recentrer la communication adressée par la Chambre aux agriculteurs

2. PRÉPARER L'AVENIR :

- Moderniser les dispositifs d'accompagnements des nouveaux installés pour accompagner TOUS les futurs agriculteurs dans leur parcours à l'installation
- Les agriculteurs décideront des expérimentations financées par la Chambre qui seront orientées vers des pratiques innovantes, ainsi que des modalités de compte-rendu de ces expériences *via* une plate-forme collaborative
- Mise en place d'un chèque remplacement-formation
- Favoriser l'apprentissage en :
  - soutenant et protégeant les maîtres d'apprentissage
  - aidant financièrement les maîtres d'apprentissage
  - établissant un répertoire départemental recensant les maîtres d'apprentissage, les places disponibles, les candidats
- Réorienter la formation continue en :
  - privilégiant ceux qui en ont le plus besoin
  - accompagnant la reconversion de ceux qui souhaitent changer d'activité, dans ou en dehors du milieu agricole
  - prônant des méthodes de travail innovantes

3. PARTICIPER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

en aidant à développer les énergies vertes, à travers des projets collectifs ET individuels, tout en communiquant sur le fait que les agriculteurs sont les premiers protecteurs de l'environnement

4. Au niveau national, à travers l'APCA, LA CHAMBRE DE SAÔNE-ET-LOIRE S'ENGAGERA POUR :

- Le maintien des Chambres départementales
- La diminution du nombre de jours de carence en cas de maladie
- La suppression (ou la refonte) du contrôle des structures, qui crée des contraintes administratives et entrave le développement des exploitations, mais s'avère incapable d'empêcher la prise de contrôle d'une part grandissante du foncier par des entreprises étrangères
- La lutte contre l'extension des pouvoirs de la Safer et la modification de son fonctionnement, afin de s'assurer qu'elle soutienne particulièrement les jeunes agriculteurs et le développement des exploitations de taille moyenne, sans porter atteinte à la propriété privée
- La réforme de la MSA et la baisse des charges grâce à l'instauration de la TVA sociale
- La mise en place de la proportionnelle intégrale pour les élections des différentes Chambres